

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 5 septembre 2025 à 20h00

Convocation : 29 août 2025.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie VIGNAUD Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : DORLÉANS Thierry procuration à VIGNAUD Jean-Luc

Absents : BIGOT Benoît

Retard : /

M VIGNAUD Jean-Luc a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Demande de subvention CRST - Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et création du jardin de la mairie
- 2 – Convention avec l'ESAT de Pontlevoy pour le désherbage du cimetière
- 3 – Projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire
- 4 – Modification de la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 5 – Mise à disposition de salles communales dans le cadre d'une campagne électorale
- 6 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du CDG41
- 7 – Subventions 2025 aux associations
- 8 – Convention avec l'UMIH pour l'installation de mobil-homes
- 9 – Convention avec le syndicat de l'Amasse pour la réalisation de travaux

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 27 juin 2025 est adopté à l'unanimité

1 - Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et création du jardin de la mairie - Demande de subvention CRST

Délibération n° 2025/38

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	10
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	2
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : DUBREUIL Jean-Paul, METIVIER Fabien

Monsieur Le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et création du jardin de la mairie peuvent être éligibles aux aides prévues dans le cadre du CRST.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention auprès de la Région Centre au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à demander une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la communauté de communes du Val de Cher-Controis via le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et création du jardin de la mairie selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement 29/07/25 après attribution marché travaux			
Dépenses	Montant *	Recettes	Montant
Pré-étude CAUE	3 500.00	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	138 105.00
maîtrise d'œuvre aménagement étang et parc mairie	48 552.89		
Travaux aménagement étang et parc mairie	346 020.24	Département cyclotourisme	19 475.00
Acquisition parcelles bois + frais de notaire + géomètre	35 000.00	Département DDSR	50 000.00
démolition maison place de l'Eglise - accès parc mairie	14 946.00	Département DDAD	70 000.00
		ADEME Vélo tourisme	21 950.60
		Autofinancement	148 488.53
Total des dépenses	448 019.13	Total des recettes	448 019.13

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - Convention avec l'ESAT de Pontlevoy pour le désherbage du cimetière - Report

Délibération n° 2025/39

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	

Monsieur Le Maire présente au conseil le devis pour une prestation de désherbage du cimetière par l'ESAT de Pontlevoy pour lequel la commune a pris du retard.
 Une prestation avec 4-5 agents sur 2 jours est proposée pour 1100 €HT.
 Une opération hebdomadaire des 2 agents pendant quelques semaines pourrait aussi être envisagée avant de faire intervenir un prestataire extérieur au cas où cela ne suffirait pas. Monsieur Dubreuil propose de consulter une autre entreprise en complément.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

3 - Projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire. Ce projet d'agrivoltaïsme prévoit des cultures au sol contrairement aux autres projets déjà présentés sur la commune avec de l'élevage. Monsieur Augu demande ce qui se passe en cas d'abandon de culture, Monsieur Le Maire répond qu'il y a une obligation de rendement des parcelles de l'ordre de 90 % et que sinon les installations doivent être démontées. Monsieur Le Maire ajoute qu'il faudra déplacer un chemin communal pour permettre de clôturer les parcelles du projet.

Monsieur Augu demande s'il y a une limite de production ou de projets sur la commune, Monsieur Le Maire indique qu'il y a déjà eu plusieurs projets présentés mais qui n'ont pas aboutis. Monsieur Augu préférerait que cela profite à l'ensemble des agriculteurs et pas seulement à un seul.

Monsieur Métivier trouve que le projet manque de détail (hauteur des panneaux...)

Délibération n° 2025/40

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	10
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	1

Abstentions : METIVIER Fabien

Contres : AUGU Pierre-Jean

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire. Ce projet d'agrivoltaïsme prévoit des cultures au sol contrairement aux autres projets déjà présentés sur la commune avec de l'élevage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPORTE son soutien à la société Générale du Solaire dans la poursuite de son projet sur le territoire communal sur les parcelles suivantes :

Section parcellaire	Numéro de parcelle
YN	8
	15
	18
	22
	23
	24
	43
YO	10

4 - Modification de la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables**Délibération n° 2025/41**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	11
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : AUGU Pierre-Jean*

Suite à la décision du conseil de soutenir le projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire au lieu-dit « Les Angeneaux », Monsieur Le Maire propose au Conseil de modifier la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables – ZAEnR – délibération 2024/15 du 24/02/2024.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,***MODIFIE**

les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal comme suit et dans le respect des règles du PLUI :

Photovoltaïque au sol et agrivoltaïsme

Voir document graphique en annexe. Ajout des parcelles suivantes :

Section parcellaire	Numéro de parcelle
YN	8
	15
	18
	22
	23
	24
	43
YO	10

5 - Mise à disposition de salles communales dans le cadre d'une campagne électorale**Délibération n° 2025/42**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer afin de définir les modalités de mise à dispositions de salles communales dans le cadre d'une campagne électorale.

Monsieur Le Maire propose d'autoriser la mise à disposition :

- de la salle du conseil ou de la salle des mariages, pour l'organisation de réunions de travail d'un candidat, groupe ou parti, à raison de 3 mises à dispositions gratuites par scrutin et par même entité ;

- de la salle des fêtes ou de la salle des associations, pour l'organisation de réunions publiques, à raison d'une mise à disposition gratuite avant chaque tour de scrutin pour une même entité.

Au-delà, des lieux et quantités prévues, les salles seront facturées au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DECIDE

d'autoriser la mise à disposition :

- de la salle du conseil ou de la salle des mariages, pour l'organisation de réunions de travail d'un candidat, groupe ou parti, à raison de 3 mises à dispositions gratuites par scrutin et par même entité ;
- de la salle des fêtes ou de la salle des associations, pour l'organisation de réunions publiques, à raison d'une mise à disposition gratuite avant chaque tour de scrutin pour une même entité.

Au-delà, des lieux et quantités prévus, les salles seront facturées au tarif en vigueur.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

6 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Délibération n° 2025/43

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation de garantir le paiement de prestations en cas d'accident de service, de maladie, de maternité, d'invalidité et de décès de ses agents et que le contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit avec le centre de gestion de Loir-et-Cher se termine au 31/12/2025.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion de Loir-et-Cher pour la période 2026-2029

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a communiqué à la collectivité/établissement public les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DECIDE

- **Article 1^{er}** : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Risques garantis : Tous risques (Décès + accident de service/trajet et maladie imputable au service (CITIS) + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique (avec ou sans arrêt préalable), mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire), maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations dans la limite de 12 mois (sous réserve que la collectivité ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes).

Conditions : **Taux : 6,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Agents Titulaires ou Stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident du travail/trajet et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire

Conditions : **Taux : 1,50 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation :

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais : RIFSEEP

Agents Titulaires ou Stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais : RIFSEEP

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2025.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34 % pour les agents CNRACL et de 0,06 % pour les agents IRCANTEC).

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Subventions aux Associations

Délibération n° 2025/44

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Madame Barban présente les propositions de subventions aux associations établies par la commission « relations aux associations ».

La commission propose d'attribuer les subventions aux :

- Associations de Vallières les Grandes qui s'impliquent dans la vie de la commune que ce soit dans le domaine de l'animation, du social tout en tenant compte des résultats de compte d'exploitation
- Collèges, Lycées.... avec projets pédagogiques et élèves de la commune 40 €/élève
- Associations sportives ayant des licenciés de la commune 20 €/personne, plafonné à 200 €

Monsieur le Maire demande au conseil de valider les montants des subventions par association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

D'attribuer les subventions suivantes :

Prévention routière	50,00 €
FNACA PONTLEVOY VALLIERES	100,00 €
CLUB DES AINES DE VALLIERES LES GRANDES	200,00 €
41 ASMDG	30,00 €
Campus des Métiers de Blois	80,00 €
Campus des Métiers de Joué les tours	40,00 €
Association sportive Chouzy/Onzain	80,00 €
Judo Club de St Georges	200,00 €
Les Sept'Huitième	200,00 €
MFR de Sorigny	40,00 €
Association sportive du collège Joachim du Bellay	100,00 €
TOTAL	1 120,00 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

8 - Convention avec l'UMIH pour l'installation de mobil-homes

Délibération n° 2025/45

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de convention avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Loir-et-Cher pour l'installation et la gestion de 2 mobile-homes destinés à accueillir des saisonniers du tourisme sur le terrain du stade municipal du 1^{er} mai au 30 septembre. La commune pourra disposer librement des logements en dehors de ces périodes.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Loir-et-Cher pour l'installation et la gestion de 2 mobile-homes sur la commune.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

9 - Convention avec le syndicat de l'Amasse pour la réalisation de travaux

Délibération n° 2025/46

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Frêne présente au conseil le projet de convention avec le Syndicat de l'Amasse pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de l'Amasse pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Point commissions communales, questions diverses et informations

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de la préparation du recrutement d'un nouvel agent du service technique pour remplacer un départ à la retraite, il va falloir étudier les missions qui lui seront confiées. Monsieur Le Maire propose de réunir la commission voirie pour définir les tâches de broyage entre les voiries goudronnées qui pourraient être confiées à un prestataire et les chemins communaux dédiés au service communal. Monsieur Le Maire propose également de réunir la commission générale pour établir la fiche de poste pour le recrutement.

Monsieur Métivier demande le bilan de Music O Jardin. Madame Barban indique qu'il y a eu 1750 € de dépense pour les groupes de musique et 1212 € pour l'alimentation et les boissons, la buvette a rapportée 1220 € et 90 € de rachat des boissons restantes, soit un coût total de 1651 €

Madame Barban indique que la commune a terminé seconde exæquo lors des jeux intervillages et que la prochaine édition aura lieu à Rilly.

Monsieur Métivier trouve que le feu d'artifice du 14 juillet était mieux que l'année dernière.

Madame Barban fait appel aux volontaires pour le repas des anciens du 18/10.

Madame Barban présente plusieurs manifestations :

- 11 octobre : Ville à Joie avec la région Centre Val de Loire.
- 13 décembre Cyclo-cross UCANN
- 8 novembre théâtre

Monsieur Le Maire donne plusieurs informations aux conseillers :

- La Maison des assistantes maternelles (MAM) est toujours en attente d'un prêt pour lancer la construction leur bâtiment.
- Une kinésithérapeute cherche à s'installer sur la commune et serait intéressée par les locaux de la MAM quand ils seront libérés, elle recherche un local à louer en attendant.
- La communauté de communes va acheter les terrains de Monsieur Masson au Petit Plessis pour installer la zone artisanale car le terrain communal à côté de la caserne demande un changement de zonage du PLUi trop compliqué à mettre en œuvre.

Monsieur Dubreuil regrette d'avoir été évincé du suivi des travaux des aménagements des abords de l'étang. Monsieur Le Maire répond qu'étant contre le projet, il n'y avait pas de raison qu'il suive le projet.

Monsieur Métivier demande si l'interconnexion du réseau d'eau potable par le SIAEP avance, Monsieur Le Maire répond qu'une DICT a été déposée en mairie pour le projet mais qu'il n'a pas d'autres informations pour le moment

Monsieur Dubreuil demande s'il y a des problèmes avec l'épicerie, Monsieur Le Maire répond que non il n'a pas d'information particulière.

Questions du public

M et Mme Laniesse, au sujet de l'installation des gens du voyage sur le stade, demande aux conseillers de trouver une solution par rapport au vis-à-vis que cela crée notamment pour leur location saisonnière car il n'y a plus de haie. Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas de dispositif pour empêcher l'accès qui ne peut être contourné mais que la commune a un projet de plantations d'arbres et de haie qu'il faut faire avancer.

Séance levée à 22h30.

Le secrétaire
Jean-Luc VIGNAUD



Le Maire
Eric LACROIX

